

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 125

Quorum exigé : 63

Membres présents : 68

Pouvoirs : 20

Membres votants : 88

Date de la convocation : 21/06/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt-sept juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur PETIT Eric, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Madame LEROUVILLE Janine, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur DIEULLE François, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUVAL Yves, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame VANDERHOEVEN Sandrine.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Madame TURPIN Annie, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur FILET Gérard pouvoir à Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à

Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Madame DRAPPIER Michèle, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame HESSE Francine pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur LESEUR Michel pouvoir à Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame MABIRE Dominique pouvoir à Madame DROUIN Colette, Monsieur MADELAINE Pascal pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 139/2019 : Octroi de subventions au titre de la Politique de la Ville en faveur d'actions menées sur le quartier prioritaire de Bourg-le-Comte et au titre de la mobilité pour l'année 2019

Monsieur le Président rappelle que les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie révisés le 23 novembre 2017, portaient en " compétence optionnelle " la politique de la ville, ainsi définie :

« Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions définies dans le contrat de ville ».

Ainsi, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente, depuis le 1^{er} janvier 2018, pour la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants du quartier prioritaire politique de la ville de « Bourg-le-Comte » à Bernay.

De plus, cet exercice de compétence a été à nouveau précisé dans le projet de territoire voté le 5 juillet 2018 qui stipule : « *Porteur du contrat de ville, notre EPCI favorisera les actions visant à la cohésion sociale sur les quartiers prioritaires et la réussite éducative.* »

Dès 2018, 4 actions avaient été financées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.¹

En 2019, ce sont 19 actions qui vous sont aujourd'hui proposées.

Ces actions sont portées par 5 porteurs de projets :

- ACCES
- l'Association de Quartier de Bourg-le-Comte
- la Ville de Bernay
- le CIAS
- l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Ainsi, le Comité de pilotage du Contrat de ville, réuni le 3 mai 2019, a retenu 14 actions pour le financement du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

La Préfecture de l'Eure a déterminé une enveloppe de financements de **32 957€** pour le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au titre de ce dispositif.

- ACCES 8 actions (détail ci-dessous) à hauteur de 20 000 €
- « Bourg le Comte en Fête » portée par l'AQBL à hauteur de 2 080€,

¹ Délibération n°248/2018 :

Dans le cadre du Contrat de ville, 4 actions ont été retenues par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour le financement :

- « Orchestre à l'école » portée par le conservatoire intercommunal à hauteur de 1 500€,
- 3 actions portées par le Centre Social d'ACCES à hauteur de 15 400€ :
 - o le « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) soit 3 000€,
 - o « L'espace numérique » soit 1 000€,
 - o « La mobilité solidaire » soit 11 400€.

- « Prévenir des violences et soutenir les victimes et favoriser l'accès au droit » portée par la ville de Bernay à hauteur de 2 500€,
- 2 actions portées par le Pôle Initiatives Jeunes du CIAS de l'Intercom Bernay à hauteur de 3 100€ :
 - « BAFA Action citoyenne » soit 600€,
 - « Bourse au permis » soit 2 500€,
- 2 actions portées par le Conservatoire intercommunal à hauteur de 5 277€ :
 - « La classe orchestre » soit 1 600€,
 - « La classe orchestre avec des horaires augmentés » soit 3 677€,

Parmi les actions proposées, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, sollicitée par l'association ACCES vous propose d'apporter un soutien financier complémentaire à l'association ACCES, défini comme suit :

L'Intercom Bernay Terres de Normandie finance uniquement les actions validées par le COPIL du Contrat de Ville, soit

- 8 actions pour l'association ACCES à hauteur de 26 845€ :
 - « Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) soit 5 000€,
 - « L'espace numérique » soit 3 000€,
 - « La mobilité solidaire » soit 9 000€,
 - « La lutte contre les addictions » soit 2 000€,
 - « Des habitants de quartier : acteurs de leur santé ! » soit 2 000€,
 - « Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » soit 2 845€,
 - « Ecris ton quartier » soit 1 000€,
 - « C'est mon patrimoine » soit 2 000€

Il est proposé le financement de ces 8 actions à hauteur de 26 845€. Cette somme est inscrite au chapitre 65, à l'article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations du budget politique de la ville.

Par ailleurs, constat a été fait, lors des différentes consultations citoyennes à l'occasion de l'élaboration du projet de territoire que « *la mobilité sur ce grand territoire sera un axe force du développement pour permettre aux populations de se déplacer* ».

Le projet de territoire adopté le 5 juillet 2018, dans son axe 2 « *Développer la solidarité, le vivre-ensemble par la culture, le sport et la richesse associative* », affirme notamment que l'une des formes sous lesquelles s'exercera la solidarité « [...] sera conduite en vue de la mise en place d'un système de transport à la demande éventuellement coordonné et complémentaire avec notre système de transports scolaires. »

Le projet social de territoire du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dans son axe « *L'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous* » aborde les thématiques « [...] du transport à la demande, du transport alternatif (exemples : covoiturage, solidarité intergénérationnelle), accès facilité au permis de conduire, accès au moyen de locomotion, étendre les plateformes de mobilités », etc...

De plus, en cohérence avec les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, alinéa 3° du chapitre "compétences supplémentaires", article 4, lequel énonce *qu'en matière de transports et de mobilité, l'Intercom Bernay Terres de Normandie « réalise et accompagne : toutes actions revêtant d'intérêt communautaire favorisant les modes de déplacements [...] »*.

Aussi, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, au regard des propositions d'actions présentées par l'association ACCES, en faveur de la mobilité sur son territoire vous propose de soutenir, favoriser et cofinancer les actions suivantes :

- « Accès à la mobilité pour les personnes âgées de 60 ans et plus, en difficulté de mobilité sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie » à hauteur de 11 000€
- « La Plateforme de Mobilité Solidaire » à hauteur de 28 199€.

Ces sommes sont inscrites au chapitre 65 à l'article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu le projet de territoire ;

Vu la délibération du 28 juin 2018 portant sur la Politique de la ville : mise en place des actions au sein du Contrat de ville ;

Sur proposition du bureau du 13 juin 2019 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le financement des actions tel qu'indiqué dans la présente délibération auprès d'ACCES,
- ✓ **ACCORDE** les subventions proposées ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
68	20	88	0	88	0	88

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190627-139_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2019

Affichage : 09/07/2019

